

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES AU SUJET DE LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL

Q : EN QUOI CONSISTE LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL?

R : L'objectif de la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall est de mettre le doigt sur les processus, les services ou les programmes qui encouragent la guérison et la réconciliation à Cornwall. Nous travaillerons avec tous ceux qui prennent à cœur la question des mauvais traitements infligés à des enfants. La Phase 2 sera centrée sur de nombreuses activités pratiques ainsi que des ateliers éducatifs et des forums où les gens peuvent parler de l'avenir, dans un cadre formel et informel. Nous voulons réunir une vaste palette de perspectives et d'expériences, ainsi que des recommandations sensibles et bien fondées qui sont réalisables.

Q : À QUOI PEUT-ON RÉELLEMENT S'ATTENDRE À LA PHASE 2 – QUE POURRA-T-ON ACCOMPLIR?

R : Au cours de la Phase 2, nous voulons nous assurer que nous obtenons des recommandations judicieuses pour des services pour Cornwall et les personnes concernées par les allégations de mauvais traitements sexuels infligés à des enfants. On pourrait aussi créer des activités qui apportent du soutien, comme des discussions ouvertes et des séances de résolution des problèmes, ou encore des ateliers éducatifs et des activités communautaires en vue de faire de Cornwall un modèle pour les autres collectivités.

Q : EN QUOI LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL EST-ELLE DIFFÉRENTE DE LA PHASE 1?

R : Dans la Phase 1 de l'Enquête, nous avons tenu des audiences formelles afin de comprendre la réponse des institutions aux allégations de mauvais traitements passés infligés aux jeunes des régions de Cornwall et de faire rapport à ce sujet, en parlant notamment des politiques et pratiques qui existaient à l'époque. Par ailleurs, à la Phase 1, l'Enquête peut examiner les politiques et pratiques qui ont été élaborées par la suite afin d'améliorer l'intervention et celles qui existent aujourd'hui. Cette phase de l'Enquête peut conduire à des conclusions de faits et des

recommandations visant à améliorer l'intervention dans des circonstances semblables.

Q : LA PHASE 2 S'ACHÈVE-T-ELLE LORSQUE LES AUDIENCES DE LA PHASE 1 SERONT TERMINÉES?

R : Les Phases 1 et 2 vont se chevaucher, mais il est probable que la Phase 2 durera plusieurs mois, après la fin des audiences de la Phase 1. La Phase 2 n'est pas liée au processus des audiences.

Q : QU'EN EST-IL DU COMITÉ CONSULTATIF? QUEL EST SON RÔLE?

R : Le Comité consultatif ne joue un rôle qu'à la Phase 2. Il veillera au maintien d'un ordre du jour musclé qui fait avancer le travail de la Commission d'enquête, qui examine attentivement les questions de politiques et les options, et qui donne au public et aux professionnels la possibilité d'exprimer leur avis au sujet des recommandations et des activités de la Phase 2.

Q : QUI SIÈGE AU COMITÉ CONSULTATIF ET COMMENT CES PERSONNES ONT-ELLES ÉTÉ SÉLECTIONNÉES?

R : Nous avons tenu un processus de consultation pour trouver des personnes qui possédaient une vaste expérience personnelle et professionnelle et qui prônaient la guérison et la réconciliation à Cornwall. Des renseignements détaillés sur le Comité consultatif sont affichés sur le Site www.enquetecornwall.ca, à la rubrique « *Activités de guérison – Comité consultatif* ». Les membres sont les suivants : M. Michael Church, Freelton; Mme Janet Handy, Toronto; Benjamin Hoffman, Eganville; Peter Jaffe, London; Mme Gail Kaneb, Cornwall; Père J.A. Loftus, Boston, et M. Philip Murray, Ottawa. Le Comité est présidé par Colleen Parrish, directrice des politiques de la Commission d'enquête.

Q : DE QUI RELÈVE LE COMITÉ CONSULTATIF?

R : Le Comité consultatif relève du commissaire, Normand Glaude.

Q : QUELLES ACTIVITÉS SONT-ELLES PRÉVUES À LA PHASE 2?

R : Il pourrait y avoir des audiences au cours de la Phase 2, mais dans l'ensemble, la Phase 2 sera beaucoup moins formelle que la Phase 1. La Phase 2 sera ponctuée de réunions informelles et de

style consultation communautaire, d'ateliers, de séminaires et de tout autre moyen de parler aux habitants de Cornwall. Des travaux de recherche pratique seront également effectués afin d'obtenir des renseignements et des idées qui formeront la base de recommandations logiques et réalisables. Les activités seront axées sur l'éducation publique et la sensibilisation.

Q : QUANT SE DÉROULERONT LES ACTIVITÉS DE LA PHASE 2?

R : Elles se dérouleront en parallèle avec celles de la Phase 1 et elles se chevaucheront, à partir de la fin de l'été-début de l'automne 2006. Les activités de la Phase 2 devraient se poursuivre pendant plusieurs mois après la fin des audiences de la Phase 1.

Q : COMMENT POURRAIS-JE ME TENIR AU COURANT DES RÉUNIONS, DES SÉMINAIRES ET DES ATELIERS DE LA PHASE 2?

R : Des renseignements seront affichés sur le site Web de l'Enquête publique sur Cornwall, à www.enquetecornwall.ca. Le site Web affichera les dates des réunions au fur et à mesure qu'elles seront fixées, à la rubrique « *Activités de guérison – Réunions* ».

Q : LES RÉUNIONS SONT-ELLES OUVERTES AU PUBLIC OU FAUT-IL UNE INVITATION POUR PARTICIPER?

R : La plupart des réunions sont ouvertes au public, mais nous demanderons parfois aux personnes intéressées de s'inscrire à l'avance si le nombre de places est limité. Par ailleurs, dans certains cas, des questions personnelles seront abordées et les réunions seront alors tenues en privé. Des renseignements sur la nature de chaque réunion seront affichés sur le site Web de l'Enquête, à www.enquetecornwall.ca, à la rubrique « *Activités de guérison – Réunions* ».

Q : LES RÉUNIONS DE LA PHASE 2 SERONT-ELLES DIFFUSÉES SUR LE WEB, COMME LES AUDIENCES DE LA PHASE 1?

R : Un grand nombre des réunions sera diffusé sur le Web, mais ce ne sera pas toujours pratique. Nous préciserons les réunions qui seront diffusées.

Q : Y AURA-T-IL UN COMPTE RENDU DE CES RÉUNIONS?

R : Dans la plupart des cas, un résumé de chaque réunion sera préparé et affiché sur le site Web de l'Enquête.

Q : **SI QUELQU'UN VEUT FAIRE DES OBSERVATIONS AU SUJET DE LA PHASE 2, SANS PARTICIPER À UNE RÉUNION, A-T-IL D'AUTRES OPTIONS?**

R : Oui. Le commissaire précisera quand le public peut présenter des observations écrites au sujet de la Phase 2 et comment. La date limite de dépôt des observations sera affichée sur le site de la Commission. Toutes les observations seront examinées et résumées par le personnel de la Commission d'enquête et affichées sur le site Web. Le public aura la possibilité d'exprimer ses idées sur le Site, à la section « Activités de guérison ». L'invitation à soumettre des idées sera affichée pendant toute la durée de l'Enquête.

Q : **IL Y A UN GRAND NOMBRE DE PARTIES À L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL. QUEL EST LEUR RÔLE À LA PHASE 2?**

R : Les parties ont le droit de recevoir tous les renseignements concernant la Phase 2. Elles peuvent faire des commentaires et des suggestions au sujet d'un projet de recherche proposé ou ébauché. Les parties qui jouissent de la pleine qualité pour agir à la Phase 2 peuvent présenter des observations sur toutes les questions et se poser candidates aux travaux de recherche pour la Phase 2. Les parties possédant une capacité pour agir limitée ne peuvent que participer à des activités pertinentes à la Phase 2.

Q : **QU'EN EST-IL DES PROCESSUS DE RECHERCHE ET DES ACTIVITÉS DE LA PHASE 2?**

R : Les possibilités de recherche et les activités seront affichées sur le site Web, afin de permettre à tout le monde de les commenter. Lorsqu'un travail de recherche est entamé et qu'une ébauche de rapport est produite, nous l'afficherons sur le site Web, à www.enquetecornwall.ca -- « *Activités de guérison – Recherche* ». Là encore, nous invitons le public à nous faire part de ses commentaires. N'importe qui peut nous transmettre ses observations. Souvent les travaux de recherche seront présentés dans le cadre d'un atelier ou d'un séminaire. Dans ce cas, le séminaire ou l'atelier sera annoncé sur le site Web. Les processus

de recherche seront entièrement ouverts et tout le monde peut faire des commentaires ou des suggestions. Notre objectif est de donner à tout le monde la possibilité d'exprimer ses points de vue ou de partager son expérience.

Q : QUI FINANCE LES TRAVAUX DE RECHERCHE DE LA PHASE 2?

R : L'Enquête publique sur Cornwall. L'Enquête est financée par le ministère du Procureur général du gouvernement de l'Ontario.

Q : QUI DÉCIDE QUELLES RECHERCHES ET ACTIVITÉS AURONT LIEU DURANT LA PHASE 2?

R : Les idées émanent de plusieurs sources et nous préférons que ces idées soient variées. La recherche peut consister en des travaux traditionnels et des rapports écrits, mais elle peut aussi prendre la forme de « recherche d'action ». Ce genre de recherche combine une activité à une évaluation et un rapport. Si nous recevons de bonnes idées, qui sont pertinentes au travail de l'Enquête et réalisables dans le délai alloué, nous en discutons d'abord avec le Comité consultatif. Si le Comité consultatif estime que le sujet est pratique et qu'il va contribuer à l'Enquête, il fait une recommandation au commissaire, Normand Glaude. C'est le commissaire qui prend la décision finale.

Q : POURQUOI DES RECHERCHES OU DES ACTIVITÉS? À QUOI SERVENT-ELLES?

R : Les recherches qui auront lieu durant la Phase 2 sont pratiques, et pas théoriques. Elles ont pour but d'obtenir des renseignements qui aideront à formuler des recommandations appropriées pour des services ou programmes qui favoriseront la guérison. Par exemple, une recherche pourrait porter sur des programmes qui fonctionnent bien dans d'autres endroits. Les recherches peuvent aussi consister en un sondage d'opinion auprès des habitants de Cornwall au sujet des solutions possibles de guérison. Les travaux de recherche pourraient répondre à des questions qui sont souvent posées et éclaircir des situations complexes et difficiles. S'ils sont informés, les gens sont capables de reconnaître les symptômes de mauvais traitements infligés à l'enfance, par exemple. Ces outils les aideront à mettre un terme à des mauvais traitements dès le début. Ils serviront aussi à ceux qui ont subi des mauvais traitements lorsqu'ils étaient enfants.

Q : COMMENT TROUVEZ-VOUS LES PERSONNES QUI FERONT LES RECHERCHES OU ORGANISERONT LES ATELIERS OU AUTRES ACTIVITÉS?

R : Le Comité consultatif ou les parties peuvent soumettre des suggestions et nous faisons un suivi. De plus, les projets proposés seront affichés sur le site Web, et nous invitons les personnes intéressées à soumettre une lettre d'intention. Dans certains cas, des organismes de recherche et des organismes universitaires sont sollicités. Si une partie propose un travail de recherche, c'est qu'elle a généralement déjà en vue la personne qui pourra effectuer cette recherche. Si plusieurs personnes sont candidates pour le même sujet de recherche, leurs qualifications seront évaluées par le Comité consultatif. Autres facteurs qui seront pris en compte : les coûts, la capacité de respecter les échéances, la qualité du travail, l'expérience et les chances d'obtenir des résultats.

Q : COMMENT SAURA-T-ON SI LA PHASE 2 A PORTÉ FRUIT?

R : Chacun fait son propre jugement, bien entendu, et c'est normal. La Commission espère que la Phase 2 va créer un environnement qui favorise la guérison et renforce les habitants de Cornwall. De plus, la Phase 2 vise à formuler des recommandations que les gens accueilleront positivement et considéreront dignes d'être mises en œuvre. Nous espérons que les renseignements que nous obtiendrons doteront les gens de la capacité d'intervenir efficacement en cas de mauvais traitements infligés à des enfants, qu'il s'agisse des parents, de membres de la collectivité et de professionnels actifs. Pour les victimes de mauvais traitements sexuels subis à l'enfance, nous espérons que nos efforts de sensibilisation, de clarification, de counseling et de guérison leur donneront de l'espoir dans l'avenir.

Q : COMMENT POURSUIVRE CES EFFORTS APRÈS L'ACHÈVEMENT DE L'ENQUÊTE?

R : Il y a plusieurs possibilités. L'une d'entre elles serait de mettre en œuvre les recommandations. Une autre serait d'utiliser les outils mis en place, tels que renseignements pertinents, services, programmes et processus. L'existence de relations reformées est également importante. Préciser ce qui devrait continuer après

l'Enquête et comment, est justement un aspect de la Phase 2.
Nous voulons créer des chances de bâtir pour l'avenir.